

Service des Traités

**Accord entre les Gouvernements des Etats du Benelux et le Gouvernement
de la République du Kazakhstan relatif à l'exemption de l'obligation
de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, fait à
Bruxelles le 2 mars 2015.**

A. Liste des Etats liés :

1. BELGIQUE
2. LUXEMBOURG
3. PAYS-BAS
4. KAZAKHSTAN

B. Liste des Notifications :

Etats liés	Date de dépôt (Art.12)	Entrée en vigueur (Art.12)
KAZAKHSTAN	18/09/2015	01/08/2017
LUXEMBOURG	27/11/2015	01/08/2017
BELGIQUE	08/08/2016	01/08/2017
PAYS-BAS (l'entièreté du Royaume ; Aruba, Curaçao, Sint Maarten et la partie Caraïbe des Pays-Bas (les îles de Bonaire, Saint-Eustache et Saba)).	13/06/2017	01/08/2017